



Achat par CB non débité

Par **vaujany**, le **30/05/2017** à **17:12**

Bonjour,
Je règle mes achats par CB à **débit immédiat**.
En vérifiant mes comptes, je m'aperçois qu'un achat effectué le 4 mai chez un commerçant et payé par CB n'est toujours pas débité.
J'ai demandé à ma banque si c'était normal, mais ils m'ont répondu que si, en général, le commerçant débite dans un délai de 2 ou 3 jours, ce délai peut parfois être plus long.
J'ai conservé le ticket de CB.
Est-ce que ce retard de débit pourrait être lié à une tentative de fraude sur ma CB ?
En fait c'est la première fois que je constate un tel délai entre date d'achat et débit du compte.

Par **Visiteur**, le **30/05/2017** à **22:35**

Bonjour,
Cela peut effectivement arriver, soit par le retard du commerçant, soit par la perte de données informatiques ou une erreur lors de leur traitement.
Impossible de dire sous quel délai, mais une régularisation interviendra.

Par **morobar**, le **31/05/2017** à **07:36**

Bonjour,
Le commerçant ne maîtrise pas les délais.
Le transfert des encaissements depuis le TPE (terminal de paiement électronique) est fait automatiquement.
Mais il peut y avoir des anomalies dans la procédure:
* rupture de la liaison au moment du transfert
* panne de courant
* ...
qui perturbent l'acheminement voire le repoussent de 24 ou 48 h.

Par **vaujany**, le **31/05/2017** à **16:54**

Bonjour, qui perturbent l'acheminement voire le repoussent de 24 ou 48 h. mais là, on en est à 4 semaines depuis la transaction et toujours pas débité ! Me conseillez-vous de contacter le commerçant ou de ne rien faire ?

Par **morobar**, le **31/05/2017** à **17:10**

C'est à vous de voir, mais le commerçant va exiger un second paiement qui risque de se télescoper avec une régularisation tardive. Si vous avez le ticket de débit, vous pouvez :
* demander une annulation par le même TPE et obtenir le ticket d'annulation.
* vous acquitter de votre dette.
Ou attendre encore quelques semaines.